

ETAT DE LA QUESTION

L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19, UN ACCÉLÉRATEUR D'INÉGALITÉS

Florent LEGRAND



DÉCEMBRE 2021



SOMMAIRE

1. Introduction	4
2. Des fragilités préexistantes exposées au grand jour	4
3. L'augmentation des inégalités	5
3.1 Les inégalités de revenu	5
3.2. Les inégalités sur le marché du travail	6
3.3. Les inégalités de genre	8
4. Envisager le monde d'après : la nécessité d'un nouveau pacte social	8
5. Conclusion	9
Bibliographie	10

1. Introduction

Selon la BNB, la reprise de l'économie belge a été rapide. A la fin du troisième trimestre de 2021, l'activité économique a en effet dépassé son niveau atteint avant la pandémie¹. Cette situation masque cependant des réalités très hétérogènes entre les personnes et les secteurs. Cette note a pour objectif de mettre en exergue l'explosion des inégalités et de la vulnérabilité de certaines catégories de la population.

2. Des fragilités préexistantes exposées au grand jour

Depuis une quarantaine d'années, les inégalités de revenu et de patrimoine augmentent dans presque tous les pays du monde. Cela s'explique à la fois par des programmes de dérégulation et de libéralisation, qui ont pris des formes différentes d'un pays à l'autre. Le rapport du WID² souligne ainsi que depuis les années 80, les 1% les plus riches ont profité deux fois plus de la croissance des revenus que les 50% les plus pauvres. Pour les classes moyennes, les revenus ont soit stagné, soit baissé. En 2021, les 10% les plus riches de la planète captent alors 52% du revenu mondial, tandis que la moitié la plus pauvre n'en gagne que 8%. En outre, les inégalités de richesse sont encore plus prononcées que les inégalités de revenu : la moitié la plus pauvre de la population est pratiquement dépourvue de patrimoine³. Si l'Europe se distingue en étant la région du monde la plus égalitaire, nous constatons de manière globale que les inégalités se sont tout de même creusées dans la plupart des pays européens⁴.

La crise sanitaire du Covid-19 prend ainsi place dans un contexte très particulier, les inégalités mondiales étant maintenant proches du niveau qui était le leur au XIX^e siècle. Pour lutter contre cette crise, les gouvernements ont dû mettre en place des périodes de confinement, conduisant à l'arrêt des entreprises et à un profond ralentissement de l'activité de certains secteurs. Les historiens ont montré que les précédentes épidémies (choléra de 1830 en Europe, grippe espagnole en 1918 ou plus récemment Zika et SRAS) frappent de manière inégale la population. Si cette crise sanitaire et sociale nous concerne tous, elle ne touche, en effet, pas tout le monde de la même manière : cela dépend de la situation géographique de l'individu, de la taille de son logement, de son âge, de son genre, de son niveau de diplômes, de ses revenus et de son métier. Ces différentes dimensions peuvent avoir pour conséquence une imbrication des difficultés.

A la veille du Forum économique de Davos, Oxfam a publié en janvier 2021 son nouveau rapport sur le « virus des inégalités ». Ce rapport souligne que cette crise sanitaire a exacerbé les inégalités préexistantes dans la quasi-totalité des pays du monde, une première depuis près de 100 ans. L'accroissement de ces inégalités a un impact direct sur les personnes concernées : moindre accès aux soins de santé, à l'éducation, pertes d'emplois ou encore insécurité alimentaire à la hausse. Enfin, les pays en développement sont plus sévèrement touchés, avec des moyens plus limités pour mettre en place des politiques contracycliques : la crise du Covid-19 provoque ainsi une hausse sans précédent de l'extrême pauvreté dans le monde, et risque également d'augmenter les inégalités internationales entre les pays pauvres et les pays riches⁵.

¹ BNB (2021), « L'activité économique en Belgique devrait augmenter de 0,2% au dernier trimestre de 2021 », <https://www.nbb.be/fr/articles/lactivite-economique-en-belgique-devrait-augmenter-de-02-au-dernier-trimestre-de-2021>, 9 décembre.

² Le projet « world wealth and income database », réunissant différents chercheurs parmi lesquels Thomas Piketty, développe une base de données sur le patrimoine et le revenu.

World inequality lab, « Rapport sur les inégalités mondiales 2022 », décembre 2021.

³ Elle ne possède que 2% du total.

⁴ La nuance à apporter est que les inégalités entre pays se sont quant à elles amoindries au cours des deux dernières décennies.

L'Europe de l'ouest et les Etats-Unis avaient des niveaux d'inégalités similaires dans les années 80, et ont connu des évolutions très différentes. A titre d'exemple, les Etats-Unis ont vu la part des 1% doubler alors qu'elle a augmenté de 12% durant la même période en Europe.

⁵ Après deux siècles de croissance quasi ininterrompue, les inégalités Nord-Sud avaient diminué depuis la fin du XX^e siècle – essentiellement suite à la croissance exceptionnelle enregistrée en Chine et dans une moindre mesure en Inde et dans les autres pays émergents asiatiques.

Zacharie A. (2021), « Un monde post-covid encore plus égalitaire », 9 mars, <https://www.cncd.be/Un-monde-post-Covid-encore-plus-egalitaire>

3. L'augmentation des inégalités

La crise sanitaire se développe ainsi dans un contexte d'exacerbation des tensions sociales. Comme l'exprime Christine Mahy, cette épidémie met en lumière la crise sociale dans laquelle se trouve certains groupes sociaux depuis plusieurs années⁶. En créant des gagnants et des perdants parmi les secteurs économiques et les catégories sociales, elle a pour effet de les renforcer. Partant de ces constats, nous mettons en exergue dans les lignes qui suivent les impacts sur les inégalités de revenu, les inégalités sur le marché de l'emploi et les inégalités de genre en Europe et plus particulièrement en Belgique⁷.

3.1 Les inégalités de revenu

L'impact de cette crise est très différent selon les niveaux de revenu, et l'existence d'un lien entre richesse et santé dans le contexte de la pandémie a été démontré. Les taux d'infection et de mortalité sont notamment plus élevés dans les quartiers pauvres⁸. Les analyses montrent en effet que la pandémie a eu pour conséquence de réduire de manière disproportionnée les revenus des travailleurs peu qualifiés, des jeunes (pertes d'emploi, difficulté à trouver du travail, manque d'équipements pour l'enseignement à distance, etc.) et des femmes. Les ménages, composés d'indépendants, de chômeurs temporaires et d'étudiants jobistes, ont ainsi subi des pertes importantes de revenus. Celles-ci sont en outre plus conséquentes pour les bas revenus⁹, et la vulnérabilité des ménages est d'autant plus grande qu'ils disposent de peu de réserves d'épargne.

En Belgique, la BNB (2021) a montré que la pandémie et les mesures de restriction ont eu une incidence considérable sur la consommation et l'épargne des ménages. Le taux d'épargne a ainsi atteint un niveau record en 2020, et s'est maintenu à un niveau plus élevé que d'ordinaire pendant une longue période. Cela a entraîné l'apparition d'un « excédent d'épargne » substantiel. La BNB souligne que cela résulte majoritairement d'une « épargne forcée », plutôt qu'une épargne de précaution classique. Les chiffres au niveau macroéconomique montrent alors que le pouvoir d'achat des belges a progressé en 2020, alors que la consommation globale des ménages s'effondrait (-8%)¹⁰.

Une analyse plus poussée montre toutefois une très inégale répartition de cette hausse de l'épargne en Belgique (23 milliards d'euros en 2020). Comme nous l'avons déjà énoncée, les pertes de revenus liées à la pandémie se sont avérées les plus importantes pour la population active, notamment pour les indépendants, les chômeurs temporaires et les étudiants jobistes. Les ménages ayant les revenus les plus faibles ont été les plus sérieusement impactés à cet égard. La BNB mobilise alors une analyse fondée sur le volet belge de l'enquête sur les anticipations des consommateurs (Consumer Expectations Survey – CES) de la BCE. On peut conclure qu'il est trois fois plus probable que les ménages ayant subi les pertes de revenus les plus importantes, comparés aux ménages dont la situation financière est demeurée stable, aient mentionné dans le cadre de l'enquête qu'ils avaient sensiblement réduit leurs dépenses. Ces ménages qui ont dû limiter leurs dépenses pendant la crise du Covid-19 n'ont pas non plus pu accroître leurs réserves d'épargne. Il apparaît ainsi que les ménages dont les revenus sont les plus bas n'ont en moyenne pas pu mettre plus d'argent de côté au deuxième trimestre de 2020 qu'au premier trimestre de cette même année (juste avant l'éclatement

⁶ Mahy C. (2020), « Cette épidémie est le révélateur de la crise sociale dans laquelle on se trouve depuis plusieurs années », Interview dans Alter Echos, 9 avril.

⁷ OXFAM (2021), « Le virus des inégalités. Réunifié un monde déchiré par le coronavirus grâce à une économie équitable, durable et juste », janvier.

⁸ En Belgique, la KUL a montré que les hommes entre 40 et 65 ans faisant partie des 10% de revenus les plus faibles courent jusqu'à 5 fois plus de risques de mourir de la Covid-19 que ceux issus de la tranche des 10% de revenus les plus élevés.

⁹ BNB (2020), « La crise du coronavirus a un impact négatif important sur les revenus de certains ménages avec des pertes plus prononcées pour ceux dont le revenu est plus faible », 17 juin.

¹⁰ BNB (2021), « L'épargne des ménages pendant et après la crise du covid-19 », novembre, <https://www.nbb.be/fr/articles/lepargne-des-menages-pendant-et-apres-la-crise-du-covid-19-lecons-tirees-denquetes>

de la pandémie). A contrario, les ménages dont les revenus sont les plus élevés ont fait état de la plus forte hausse moyenne de leurs opportunités d'épargne^{11 12}.

La crise a ainsi pour conséquence d'augmenter les inégalités de revenu et de patrimoine. Cela se traduit par une augmentation de la pauvreté, et ce même pour certains travailleurs. En 2020, 14,1% de la population belge était considérée comme à risque de pauvreté monétaire (AROP)¹³. Ce chiffre est même de 18,2% en Région wallonne et 27.8% à Bruxelles¹⁴. Malgré le fonctionnement des stabilisateurs automatiques, eux-mêmes renforcés par des mesures gouvernementales spécifiques en faveur des salariés et des indépendants, un Belge sur quatre n'était pas en mesure de faire face à une dépense imprévue en 2020. Dans ce cadre, les demandes adressées aux CPAS et les demandes d'aides alimentaires ont explosé. Pour ces dernières, la fédération des banques alimentaires souligne que 2020 est l'année correspondant au plus grand nombre de demandes depuis la création de ces banques au milieu des années 80. La vaste enquête menée auprès des organisations de lutte contre la pauvreté par la Fondation Roi Baudouin permet d'affirmer une nouvelle fois que la crise sanitaire a renforcé la pauvreté en Belgique. On constate plus particulièrement que pas moins de 80% de ces organisations ont vu le nombre de demandeurs augmenter et leur public cible s'élargir. Dans ce cadre, nous pouvons notamment souligner une augmentation des jeunes adultes (24% des organisations signalent une augmentation de ce groupe cible) mais aussi des familles monoparentales (46%). L'exacerbation des situations problématiques montre alors un renforcement de l'isolement social, des problèmes de santé mentale, de fracture numérique ou encore de biens essentiels (nourriture ou hygiène de base). Cette crise révèle enfin une nouvelle fois la problématique du mal-logement. Outre la question du sans-abrisme, le confinement a bien mis en exergue les inégalités très importantes relatives à cette problématique.

3.2. Les inégalités sur le marché du travail

L'OCDE souligne qu'au plus fort de la crise, les dispositifs de maintien dans l'emploi ont soutenu 60 millions d'emplois, soit dix fois plus que lors de la crise de 2008. Ils ont ainsi permis de sauver jusqu'à 21 millions d'emplois¹⁵. Si la crise a touché de manière inégale les revenus des travailleurs, l'impact sur le marché du travail est également très différent selon les secteurs et les types d'activité. Les hauts revenus ont massivement pu basculer en télétravail, alors que les revenus modestes se sont quant à eux souvent retrouvés en chômage économique. Dans son rapport « Perspectives emploi 2021 », l'OCDE souligne que le nombre d'heures travaillées au deuxième trimestre 2020 a diminué de 25% pour les salaires modestes, contre 5% seulement pour les salaires élevés.

La crise du Covid-19 frappe en effet des secteurs qui font appel plus que d'autres à des travailleurs vulnérables et proposent des bas salaires. Ce sont les jobs les moins bien payés qui ont été exposés aux risques liés à la pandémie : en Europe, 3% des travailleurs les moins bien payés ont eu accès au télétravail contrairement à 74% des mieux payés¹⁶. La crise liée au Covid-19 nous oblige dès lors à réévaluer l'utilité sociale des métiers, mais aussi plus globalement la place du travail dans nos vies. Dans ce cadre, la question de la valorisation de certains métiers (soins de santé, services à domicile, etc.) s'impose dans l'agenda politique¹⁷. L'OCDE invitait d'ailleurs les États membres à intégrer ces différentes catégories dans leurs plans de relance pour corriger ces inégalités sur le marché du travail. Enfin, les dispositifs mis en place par les

¹¹ BNB (2021), « L'épargne des ménages pendant et après la crise du covid-19 », novembre, <https://www.nbb.be/fr/articles/lepargne-des-menages-pendant-et-apres-la-crise-du-covid-19-lecons-tirees-denquetes>

¹² Les premières études françaises montrent que : « les 20 % de ménages les plus aisés ont thésaurisé 70 % de la croissance du patrimoine financier accumulé entre mars et août 2020. A l'inverse, les 20 % de Français les plus modestes, non seulement n'ont pas pu épargner davantage que d'habitude et se sont globalement endettés sur la même période ».

Madeline B. & Tonnerlier A. (2020), « Les deux tiers de l'épargne accumulée depuis le confinement est détenue par les 20 français les plus aisés », *Le Monde*, 12 octobre.

¹³ Il s'agit des personnes vivant dans un ménage dont le revenu total disponible est inférieur au seuil de pauvreté, qui s'élève à 1.284 euros par mois pour une personne isolée. Pour le calcul, on utilise les revenus de 2019, qui n'ont donc pas été influencés par la crise COVID.

¹⁴ Statbel (2021), Risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, 14 octobre, <https://statbel.fgov.be/fr/themes/menages/pauvrete-et-conditions-de-vie/risque-de-pauvrete-ou-dexclusion-sociale>

¹⁵ OCDE (2021), Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2021. Affronter la crise du covid-19 et préparer la reprise juillet.

¹⁶ OXFAM (2021), « Le virus des inégalités. Réunifié un monde déchiré par le coronavirus grâce à une économie équitable, durable et juste », janvier.

¹⁷ Méda D. (2020), « La crise du covid-19 nous oblige à réévaluer l'utilité sociale des métiers », Interview dans *Pour L'Eco*, 23 avril.

gouvernements européens permettent surtout de garantir le revenu de salariés actifs en emploi. Les difficultés ont alors majoritairement touché les foyers les plus modestes, qui sont les moins protégés par des contrats de travail (contrats à durée déterminée et d'intérim).

En Belgique, la Cour des comptes indique que le gouvernement fédéral et les entités fédérées ont déboursé 21,4 milliards d'euros pour soutenir les personnes et les secteurs touchés rien que pour l'année 2020. Si l'on se focalise sur les mesures développées par le gouvernement fédéral entre le début de la crise et septembre 2021, la secrétaire d'Etat au budget Eva De Bleeker (Open Vld) déclarait en commission des finances de la Chambre que 14,5 milliards d'euros ont été alloués aux dépenses sociales (8,6 milliards d'euros en 2020 et 5,9 milliards d'euros en 2021)¹⁸. Ces dépenses sont relatives au chômage temporaire pour les salariés et au droit passerelle pour les indépendants. Elles ont permis de contenir les pertes d'emploi et les conséquences négatives sur le marché du travail. Durant cette crise, près de 400 000 indépendants ont ainsi demandé un revenu de remplacement (un travailleur sur deux), alors que le nombre de chômeurs temporaires a atteint en 2020 un record "historique" de presque 1,4 million de personnes concernées¹⁹. En avril 2020, 40% des salariés du secteur privé étaient ainsi en chômage temporaire.

Si le rapport du conseil supérieur de l'emploi (2021)²⁰ montre que l'emploi intérieur ne s'est contracté en Belgique que de 800 personnes en 2020, il faut toutefois mettre en parallèle ce chiffre avec la création nette d'emplois de l'ordre de 70 000 pour une année normale. La crise a ainsi accentué la polarisation du marché du travail, en impactant spécifiquement en Belgique les jeunes, les personnes ayant un niveau d'éducation faible ou moyen, et les personnes d'origine non européenne. Cela s'explique en raison de la surreprésentation de ces catégories dans les secteurs lourdement affectés par la crise (Horeca, métiers de contact, événementiel et commerces non alimentaires). Les jeunes ont quant à eux été particulièrement touchés par la suppression des contrats de travail de courte durée et des jobs d'étudiants. Les chiffres du CPAS indiquent qu'un tiers des bénéficiaires du revenu d'intégration sont des jeunes. Au deuxième trimestre 2020, la Belgique a vu le taux d'emploi des personnes de 15 à 24 ans baisser de 3,7 % par rapport à la même période en 2019. Au même moment, le taux de chômage de cette partie de la population a augmenté de plus de 1,6 % et le taux d'activité a diminué de 3,7 % (Statbel - Enquête sur les forces de travail).

Dans la perspective d'une sortie de crise, trois risques majeurs peuvent alors être mis en exergue. Le premier concerne les chômeurs de longue durée. Si les transitions vers l'emploi étaient déjà faibles en Belgique comparativement à nos voisins européens, la situation s'est encore compliquée. Alors qu'en 2019 30% des personnes au chômage un an auparavant avaient trouvé un emploi, ce taux est tombé à 27% en 2020²¹. La deuxième problématique concerne les personnes faiblement éduquées qui composent en large proportion les chômeurs temporaires : le risque est de les voir intégrer le système de chômage classique à la fin des mesures de soutien. Enfin, de manière plus structurelle, quelque 115 500 emplois étaient encore à pourvoir fin 2020 (métiers qualifiés souvent de structurellement en pénurie : sciences et ingénierie, informatique, soins de santé, etc.). Cette situation porte le taux de vacance d'emploi à 2,9%, la Belgique se positionnant largement au-dessus de la moyenne de la zone euro. Le risque est que certains secteurs n'attirent plus autant après la crise, créant de nouvelles pénuries de travailleurs.

¹⁸ Outre les dépenses sociales, l'Etat fédéral a également décidé des dépenses fiscales (baisse de la TVA dans l'Horeca, crédits d'impôts, reports de paiement, etc.) pour 2,6 milliards d'euros.

¹⁹ En moyenne par mois pour l'année 2020, l'Onem souligne que cela correspond à 196.865 unités budgétaires (équivalents temps plein), soit 10 fois plus qu'en 2019 (19.186).

Belga, « Coronavirus en Belgique : un nombre historique de chômeurs temporaires en 2020 », 18 mars 2021.

https://www.rtf.be/info/economie/detail_coronavirus-en-belgique-un-nombre-historique-de-chomeurs-temporaires-en-2020?id=10722373

²⁰ Conseil supérieur de l'emploi (2021), « Etat des lieux du marché du travail en Belgique et dans les régions – juillet 2021 ».

²¹ Concrètement, entre mai 2021 et la moyenne de 2019, le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés au chômage depuis six à douze mois a augmenté de 5000 unités et le nombre de demandeurs d'emploi inoccupé au chômage depuis un an ou plus a augmenté de plus de 13 000.

3.3. Les inégalités de genre

La crise du Covid-19 a des effets négatifs disproportionnés pour les femmes. L'analyse récente de l'OCDE (2021)²² montre qu'un groupe se distingue par ses résultats particulièrement médiocres en matière de main-d'œuvre et de travail non rémunéré : les mères qui travaillent et qui ont des enfants d'âge scolaire ou plus jeunes. Cette analyse souligne que lorsque les écoles et les structures d'accueil des enfants ont fermé, ce sont les mères qui ont assumé l'essentiel du travail supplémentaire non rémunéré. Dans ce cadre, les mères étaient presque trois fois plus susceptibles que les pères de déclarer avoir assumé la majorité ou la totalité du travail supplémentaire non rémunéré lié à la fermeture d'écoles ou de garderies : 61,5 % des mères d'enfants de moins de 12 ans disent avoir assumé la majorité ou la totalité du travail supplémentaire de soins, tandis que 22,4 % des pères déclarent l'avoir fait. Les mères d'enfants de moins de 12 ans sont alors le groupe le plus susceptible de passer du statut de salarié à celui de non salarié entre le T4 2019 et le T3 2020 (en moyenne dans les pays de l'OCDE²³).

En Belgique, avant la crise sanitaire, le taux d'emploi des femmes affichait une hausse ininterrompue depuis plus de 40 ans. D'un taux d'emploi moyen, pour la population féminine âgée de 15 à 64 ans, de 36% dans les années 80, il avait atteint quasiment 62% en 2019. L'analyse réalisée par la BNB (2021) montre à quel point l'évaluation des conséquences de la crise sanitaire sur l'emploi féminin est complexe, en raison des recherches nécessaires tant sur la nature des emplois que sur la conciliation entre la vie professionnelle et la vie privée²⁴. Certains éléments peuvent toutefois être dégagés.

En termes d'emploi, et contrairement aux précédentes crises économiques, cette crise a plus impacté les secteurs de service et le commerce de détails. Ce sont des secteurs où les femmes sont surreprésentées par rapport à leur part dans l'emploi total. A contrario, les femmes sont également surreprésentées dans le secteur de l'enseignement (71%), de l'administration publique (légèrement) et dans les soins de santé. Si ce dernier secteur a connu un surplus d'activité important, les deux autres secteurs cités ont vu leurs emplois préservés et le paiement de leurs salaires maintenu. Les conclusions en termes d'emploi sont ainsi difficiles à estimer. L'évolution du chômage temporaire ne montre pas non plus de grande différence en termes de genre²⁵. Si l'essentiel des tâches domestiques reposait déjà sur les femmes, la crise sanitaire a toutefois encore accentué le déséquilibre dans ce partage des rôles comme nous l'avons déjà mis en évidence, les femmes assumant la majeure partie du surcroît des tâches notamment en termes de gardes d'enfants. Les perspectives de carrières et de revenus sont mises à mal en raison de cette problématique.

4. Envisager le monde d'après : la nécessité d'un nouveau pacte social

En avril 2020, le PS avait défini son plan « trois R » : reprise, relance et redéploiement post-Covid-19. L'ambition était d'anticiper et de proposer une méthode et une direction, en tirant les leçons de la crise. La priorité du PS était ainsi de garantir la santé des citoyens, tout en développant une vision ambitieuse du modèle socio-économique à redéployer à la fin de cette crise. Quatre phases composaient ce plan : l'urgence, la reprise, la relance et le redéploiement. La première phase avait pour but de tenter de contenir cette crise et surtout de permettre aux individus et aux entreprises de traverser celle-ci. Les principales mesures portées dans ce plan ont été concrétisées grâce aux combats des socialistes : fonds blouses blanches, double droit passerelle, chômage temporaire, moyens supplémentaires octroyés aux CPAS, etc. Durant ce processus de reprise, le PS a maintenu sa ligne de conduite fixée dans

²² OCDE (2021), Caregiving in Crisis: Gender inequality in paid and unpaid work during COVID-19, 13 décembre.

²³ OCDE (2021), Caregiving in Crisis: Gender inequality in paid and unpaid work during COVID-19, 13 décembre.

²⁴ BNB (2021), Quel est l'impact de la crise du Covid-19 sur les inégalités de genre sur le marché du travail ?, 8 mars.

²⁵ Au niveau des demandeurs d'emploi inoccupés, la hausse est par exemple plus marquée pour les hommes (+5 %) que pour les femmes (+2 %).

ce plan, en mettant notamment la priorité sur l'avenir de nos générations futures. La Belgique se distingue ainsi d'autres pays européens en ayant maintenu les écoles ouvertes très longtemps.

Les éléments mobilisés dans cette note montrent toutefois que sans la mise en place de politiques publiques adéquates qui accompagnent la sortie de crise, le monde d'après-Covid-19 s'annonce encore plus inégalitaire qu'il n'était avant l'arrivée de la pandémie. Les conséquences négatives des inégalités ne sont pas seulement sociales, elles sont également néfastes pour l'économie (à moyen et long terme) et pour l'environnement. Ces inégalités croissantes risquent en effet d'exacerber la perte de pouvoir d'achat, la destruction des écosystèmes et la récession démocratique qui ébranlaient déjà le « monde d'avant ». La réduction des inégalités et de la pauvreté doit donc être au cœur de la reconstruction post-Covid. Au-delà des investissements publics à moyen et long terme, des politiques publiques ciblées sur les ménages les plus précarisés (emploi, logement, alimentation, etc.) en intégrant la problématique du genre sont ainsi nécessaires dans le cadre de la sortie de crise des prochains mois. Les pouvoirs publics doivent dès lors s'atteler maintenant à répondre aux évidences relevées par la crise : l'importance de la solidarité à travers la sécurité sociale, le rôle essentiel des métiers à forte utilité sociale, la fragilité de notre modèle économique basé sur des chaînes de valeur internationale²⁶, le rôle de la puissance publique ou encore la vulnérabilité aggravée de certains publics. La crise actuelle vient à la fois remettre au centre de l'économie l'Etat, mais participe en même temps au renforcement du capitalisme numérique (télétravail, enseignement à distance, télémédecine, etc.) : elle appelle ainsi à la fois au renforcement de certaines interventions (soins de santé, éducation numérique et transition climatique) et aux développements de nouvelles capacités de régulation. Le risque est qu'à l'instar de la crise de 2008, les gouvernements temporairement contraints de se convertir aux politiques keynésiennes et à l'Etat-providence reviennent d'autant plus rapidement aux politiques contre-productives d'austérité et de course à la compétitivité. Les études académiques montrent pourtant bien les erreurs effectuées lors de la dernière crise financière, et le fait que les Etats ont aggravé la crise en retirant leurs mesures de soutien bien trop tôt. Une partie de l'impact se fait notamment sentir plus tard dans l'aide sociale²⁷.

5. Conclusion

Alors que la crise sanitaire continue, les personnes en situation de pauvreté risquent à nouveau d'être gravement touchées par les conséquences de celle-ci²⁸. Comme l'indique Thomas Piketty²⁹, chaque société invente un récit idéologique pour justifier ses inégalités. La crise du Covid-19, considérée comme le choc conjoncturel le plus important depuis la seconde guerre mondiale, a permis de mettre en lumière une nouvelle fois des inégalités extrêmement importantes, tant en termes de revenu, de travail ou de genre. Les inégalités ont ainsi été aggravées par la pandémie, mais lui sont bien antérieurs en étant le produit d'un processus structurel de répartition inégale des revenus, des ressources et du pouvoir, qui, en Europe du moins, remonte aux années 1980.

Cette crise doit alors permettre d'amplifier ce processus de déconstruction du caractère « naturel » de ces inégalités, et de souligner les fractures sociales à l'œuvre dans nos sociétés. Les oubliés de cette crise sont généralement les oubliés tout court. Enfin, cette crise sanitaire est un nouveau coup de semonce qui met en évidence les dysfonctionnements de nos sociétés, tant en termes de marché du travail que de modèle économique. Pour affronter la crise écologique à venir, et sortir du dilemme fin du monde contre la fin du mois, les leçons de cette crise devront faire émerger des solutions structurelles pour les plus fragiles. Le rapport sur les inégalités mondiales 2022 souligne alors qu'il ne sera pas possible de répondre aux enjeux du XXIème siècle sans une importante redistribution des revenus et des patrimoines.

²⁶ La très forte intégration de l'économie belge dans les chaînes de valeur mondiales renforce ce phénomène.

²⁷ Entre 2008 et 2010, le nombre de personnes bénéficiant d'un revenu d'intégration est ainsi passé de 83 000 à 96 000, la plus forte augmentation ayant été enregistrée en 2009 (9,8 %). En 2010 également, le nombre de bénéficiaires a augmenté de 4,9 %.

²⁸ Fondation Roi Baudouin (2021), « Le Covid-19 renforce la pauvreté : ce que les organisations de lutte contre la pauvreté nous disent », communiqué de presse, 6 juillet.

²⁹ Piketty T. (2019), *Capital et idéologie*, Seuil.

Bibliographie

- Belga, « Coronavirus en Belgique : un nombre historique de chômeurs temporaires en 2020 », 18 mars 2021, https://www.rtf.be/info/economie/detail_coronavirus-en-belgique-un-nombre-historique-de-chomeurs-temporaires-en-2020?id=10722373
- BNB (2020), « La crise du coronavirus a un impact négatif important sur les revenus de certains ménages avec des pertes plus prononcées pour ceux dont le revenu est plus faible », 17 juin.
- BNB (2021), Quel est l'impact de la crise du Covid-19 sur les inégalités de genre sur le marché du travail ?, 8 mars.
- BNB (2021), « L'épargne des ménages pendant et après la crise du covid-19 », novembre, <https://www.nbb.be/fr/articles/lepargne-des-menages-pendant-et-apres-la-crise-du-covid-19-lecons-tirees-denquetes>
- BNB (2021), « L'activité économique en Belgique devrait augmenter de 0,2% au dernier trimestre de 2021 », <https://www.nbb.be/fr/articles/lactivite-economique-en-belgique-devrait-augmenter-de-02-au-dernier-trimestre-de-2021>, 9 décembre.
- Conseil supérieur de l'emploi (2021), « Etat des lieux du marché du travail en Belgique et dans les régions – juillet 2021 ».
- Fondation Roi Baudouin (2021), « Le Covid-19 renforce la pauvreté : ce que les organisations de lutte contre la pauvreté nous disent », communiqué de presse, 6 juillet.
- Madeline B. & Tonnerlier A. (2020), « Les deux tiers de l'épargne accumulée depuis le confinement est détenue par les 20 français les plus aisés », Le Monde, 12 octobre.
- Mahy C. (2020), « Cette épidémie est le révélateur de la crise sociale dans laquelle on se trouve depuis plusieurs années », Interview dans Alter Echos, 9 avril.
- Méda D. (2020), « La crise du covid-19 nous oblige à réévaluer l'utilité sociale des métiers », Interview dans Pour L'Eco, 23 avril.
- OCDE (2021), Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2021. Affronter la crise du covid-19 et préparer la reprise juillet.
- OCDE (2021), « Caregiving in Crisis: Gender inequality in paid and unpaid work during COVID-19 », 13 décembre.
- OXFAM (2021), « Le virus des inégalités. Réunifier un monde déchiré par le coronavirus grâce à une économie équitable, durable et juste », janvier.
- Piketty T. (2019), Capital et idéologie, Seuil.
- Statbel (2021), Risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, 14 octobre, <https://statbel.fgov.be/fr/themes/menages/pauvrete-et-conditions-de-vie/risque-de-pauvrete-ou-dexclusion-sociale>
- World inequality lab, « Rapport sur les inégalités mondiales 2022 », décembre 2021.
- Zacharie A. (2021), « Un monde post-covid encore plus inégalitaire », 9 mars, <https://www.cncd.be/Un-monde-post-Covid-encore-plus-inegalitaire>

DANS LA MÊME COLLECTION / ETAT DE LA QUESTION IEV

Les pouvoirs des communes en matière de maintien de l'ordre public : une inflation sans fin ?

Martin JOACHIM

Asile et migration en Europe : une solidarité défaillante

Maxime CAYROU

L'évolution du processus de régulation de la SNCB

Clémence BOVY et Florent LEGRAND

Participation citoyenne à l'échelle locale : qu'est-ce qu'un budget participatif ?

Letizia DE LAURI

Au-delà de la décolonisation des territoires : l'amorce d'un processus

Sophie PISSART

Green (New) Deal et plans de relance : comparaison entre l'Union Européenne et les États-Unis

Damien VIROUX

Le centième anniversaire de la loi « Destrée » instituant les bibliothèques publiques

Jean LEFEVRE

Soutenabilité des pensions : analyse critique des projections du Comité d'Étude du Vieillessement et ébauche d'une approche alternative

Damien VIROUX

La circonstance aggravante pour mobile discriminatoire : une généralisation qui s'impose

Martin JOACHIM

Vers une véritable imposition mondiale des sociétés multinationales

Letizia DE LAURI

Reconnaître le racisme systémique pour mieux le combattre

Sophie PISSART

La réforme des rythmes scolaires : pour un enseignement plus respectueux du bien-être des enfants

Sophie PISSART

Déconstruire les préjugés à l'égard des migrants : une responsabilité collective

Anne LAMBELIN

Le refinancement de l'aide juridique de deuxième ligne : avancées et perspectives

Martin JOACHIM

Le travail étudiant : une régularisation nécessaire et des droits sociaux

Benoît ANCIAUX

Un monde à 2,7°C : une analyse du dernier rapport du GIEC

Wissal SELMI

Résumé

Le Covid-19 a provoqué une crise sanitaire et économique sans précédent dans l'histoire récente. Cette note a pour objectif d'aborder les conséquences récentes de cette crise sur la problématique des inégalités. En soulignant le fait que celles-ci sont issues d'un processus structurel de répartition inégale des ressources et des revenus qui s'accroît depuis les années 1980, nous mettons en exergue que cette crise sanitaire a mis au grand jour des fragilités préexistantes, en les aggravant le plus souvent. Notre démonstration porte particulièrement sur les inégalités de revenu, les inégalités sur le marché du travail et les inégalités de genre. La définition d'un « monde d'après » demande alors l'élaboration d'un nouveau pacte social, qui implique nécessairement une meilleure répartition des revenus et des patrimoines.